

CONVERTIR SON TROUPEAU CAPRIN EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE :

A QUELLES CONDITIONS ?



**Caprins
Lait**
Collectif BioRéférences



**Collectif
BioRéférences**
Pôle AB
Massif Central



PÔLE AB
—MASSIF CENTRAL—

Rédaction et relecture :

Catherine DE BOISSIEU, Institut de l'élevage

Philippe ALLAIX, Chambre d'agriculture de la Loire

Aurélié BILLON, BIO BOURGOGNE

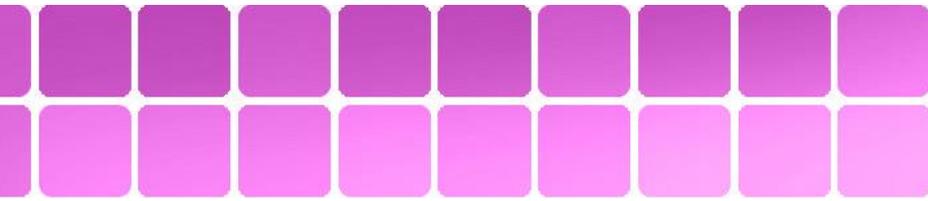
Françoise BOUILLON, Chambre d'agriculture de la Lozère

Sylvie DENIS, Chambre d'agriculture de la Corrèze

Alexandre BANCAREL, APABA

Christel NAYET, Chambre d'agriculture de la Drôme

Mars 2018



PREAMBULE

En 2013 et 2014, le Pôle AB Massif Central a mené un important travail de concertation à l'échelle du Massif Central pour identifier les besoins des acteurs de l'agriculture biologique. Le projet BioRéférences a été élaboré pour apporter des réponses à un besoin majeur de références technico-économiques sur les systèmes de productions biologiques. Il a pour ambition de répondre à la diversité des besoins en références pour accompagner le développement d'élevages ruminants biologiques viables, vivables et en cohérence avec leur territoire et leurs filières/marchés. Différents moyens ont été mis en place pour produire et valoriser au mieux les références sur les systèmes ruminants. Parmi ces moyens, un réseau de 70 fermes (en caprins lait, ovins lait, ovins viande, bovins lait et bovins viande) localisées sur le Massif Central a été constitué.

Ce document synthétique est complémentaire à la synthèse des suivis réalisés dans 12 exploitations caprines du Massif central. Il a été réalisé à partir de l'observation et de l'analyse des 12 exploitations suivies en filière caprine dans le cadre du projet Bioréférences, de l'expérience des techniciens en charge des suivis et s'appuie sur un travail de recherche bibliographique. Les points-clés proposés dans ce document doivent cependant être considérées avec précaution selon le contexte, la conjoncture et l'évolution des connaissances ou de la réglementation.

SOMMAIRE



I. LE CONTEXTE DE LA FILIERE CAPRINE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE SUR LE MASSIF CENTRAL	3
II. LES POINTS CLES DE LA CONVERSION DU TROUPEAU EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE	4
II.1 Elever des chèvres	4
II.2. Valoriser des surfaces pour l'alimentation du troupeau	6
II.3. Valoriser le lait produit en transformation fromagère fermière	7
II.4. Valoriser le lait produit en livraison	7
II.5. Optimiser le coût de production	7
III. REPERES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES	8
POUR EN SAVOIR PLUS	9
LEXIQUE	10
CONTACTS FILIERE CAPRINE	11

I. LE CONTEXTE DE LA FILIERE CAPRINE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE SUR LE MASSIF CENTRAL

En France fin 2016, 3% des exploitations en agriculture biologique ont une activité caprine (source Agence Bio) : 845 exploitations sont certifiées et 106 exploitations sont en cours en conversion. En moyenne, ces élevages détiennent 62 chèvres et 73% d'entre elles déclarent transformer à la ferme (source Agreste).

Dans les 22 départements intégrés en partie ou en totalité dans le Massif Central, l'Agence Bio recensait pour la même année **295 exploitations certifiées ou en cours de conversion avec un cheptel caprin**, soit une progression de 27% par rapport à 2011 et de 2% pour la seule année 2015. Ces exploitations détenaient un cheptel total de 16 892 chèvres, soit une moyenne de 57 chèvres par exploitations.

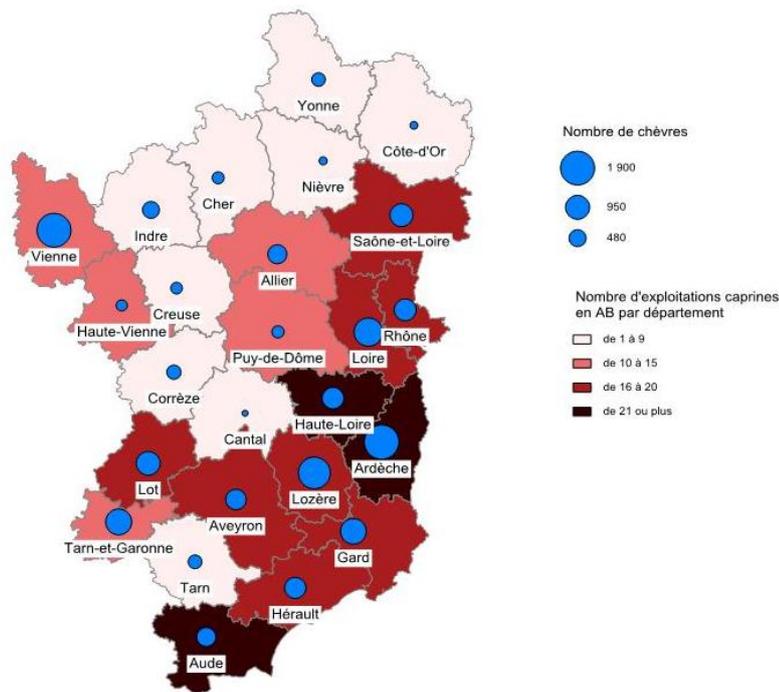
Par ailleurs, l'utilisation industrielle de lait de chèvre certifié biologique progresse avec 16 établissements assurant la collecte au niveau national. A près de 5,74 millions de litres en 2016, soit seulement **1,2% de la collecte totale de lait de chèvre**, la collecte de lait de chèvre biologique a doublé sur les 5 dernières années. Les fabrications industrielles de fromages de chèvre biologiques s'élèvent quant à elles à 1 098 tonnes en 2016 (composées pour moitié environ de fromages affinés et pour moitié de fromages frais).

Plus localement sur la zone du Massif Central, le marché des produits fabriqués à base de lait de chèvre biologique est en plein développement. Corollaire de cette évolution, les laiteries de La Lémance, de la Bergerie de Lozère (groupe Triballat-Noyal) et de Val d'Ormeze cherchent à développer leur collecte pour satisfaire leurs fabrications actuelles et la demande croissante de leurs clients.



Répartition des exploitations et du cheptel caprin en agriculture biologique (certifié ou en conversion) dans les départements du Massif central

Source : Agence Bio, 2016



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Articque



II. LES POINTS CLES DE LA CONVERSION DU TROUPEAU EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Préalable

- Définir son projet** : objectifs personnels, système de production
- Avoir une expérience solide** en élevage caprin
- Constituer un troupeau de qualité** et sans problème sanitaire
- Bénéficier de surfaces suffisantes** pour valoriser le pâturage au maximum et être autonome au moins en fourrages
- Eviter les investissements inconsidérés**

L'idéal est de s'installer en élevage caprin conventionnel pour avoir la possibilité de constituer son troupeau avec un bon niveau génétique et sanitaire avant de convertir le troupeau et l'exploitation en agriculture biologique.

II.1 Elever des chèvres

- Démarrer avec un troupeau de **bon niveau génétique** sur la quantité de lait et les taux : privilégier l'achat de chevrettes dans un seul troupeau, idéalement en sélection
- Connaître **l'état sanitaire du troupeau** sur le CAEV et les maladies abortives : acheter des animaux ayant le même statut sanitaire
- Assurer un bon suivi sanitaire du troupeau
- Suivre **la production laitière des chèvres** grâce au contrôle laitier
- Si l'objectif est de produire du **lait à contre saison**, démarrer avec un **troupeau déjà dessaisonné**



Objectifs de production laitière à atteindre en rythme de croisière

	Litres /chèvre	Litres /unité de main d'œuvre
Elevages livreurs	800 L/chèvre*	100 000 à 120 000 L/UMO
Elevages fromagers	600 L/chèvre*	20 000 à 25 000 L/UMO

* en monotraite, prévoir une baisse de production par chèvre de l'ordre de 15 à 20%

Repères de production selon les races caprines

	Contrôle laitier officiel campagne 2016		
	Lait brut (kg/chèvre)	TB (g/kg)	TP (g/kg)
Alpine	929 kg en 298 jours	37,8	33,4
Poitevine	530 kg en 257 jours	33,7	31,3
Rove	250 kg en 179 jours	41,6	31,5
Saanen	985 kg en 311 jours	35,9	32,2
Massif Central*	160 à 517 kg	28,3 à 40,2	25,7 à 32,6
Pyrénéenne*	119 à 399 kg	22,1 à 46,1	27,1 à 33,2

Source : Résultats contrôle laitier 2016, Institut de l'élevage et FCEL

* Les résultats du contrôle laitier concernant les races Massif central et Pyrénéenne sont calculés à partir d'un nombre faible de lactations en protocole CLO ou CLS, ils sont présentés en classe compte tenu de la forte hétérogénéité des résultats.



- Ne pas négliger la **préparation à la reproduction** pour regrouper les mises-bas
- Pour améliorer le niveau génétique du troupeau : privilégier **l'insémination animale sur chaleurs naturelles** quand cela est possible (inséminateur disponible) ou **acheter des boucs améliorateurs** en vérifiant leur statut sanitaire
- Viser au moins **25% de renouvellement du troupeau par an** pour obtenir au moins **25% de chèvres en première lactation**

L'élevage des chevrettes : faire le bon choix, en fonction du contexte et de ses objectifs

	Avantages	Inconvénients
Sous la mère	Temps de travail limité Croissance favorisée Limite les problèmes sanitaires et alimentaires Pas de séparation avec le troupeau adulte	Lait produit non valorisé si les mises bas ont lieu pendant la période de commercialisation : à privilégier en période creuse ou pour écriéter un pic de production en fromagerie Socialisation des animaux avec l'éleveur difficile Sevrage plus difficile Attention aux mamelles
Lait de chèvre distribué	Facilite le dressage des chevrettes et leur sevrage Sécurisation sanitaire	Lait produit non valorisé si les mises bas ont lieu pendant la période de commercialisation : à privilégier en période creuse ou pour écriéter un pic de production en fromagerie Temps de travail important
Lait de vache AB distribué	Faible coût	Approvisionnement difficile Acidification à faire , sinon attention à la dilution Attention au statut sanitaire d'un autre élevage ou d'un autre atelier Temps de travail important
Lait en poudre	Faible coût pour le lait en poudre conventionnel Stockage facile , logistique simplifiée Sécurisation sanitaire	Dérogation temporaire pour du lait en poudre non AB : la réglementation peut évoluer Temps de travail important si non équipé d'allaiter artificiel



📌 Bon à savoir !

Il est nécessaire de thermiser le colostrum et le lait de chèvre distribué pour des raisons sanitaires (CAEV, micoplasmes...) : la préconisation est de 56°C pendant 1 heure



II.2. Valoriser les surfaces pour l'alimentation du troupeau

- Viser **100% d'autonomie fourragère** pour la fauche et la pâture du troupeau caprin
- Selon le potentiel pédoclimatique des surfaces, **implanter des céréales dans la rotation** pour favoriser la régénération des prairies et améliorer l'autonomie en concentrés de l'atelier
- Optimiser la **qualité des fourrages produits** [espèce, date de récolte, mode de récolte, conservation...]: préférer les légumineuses ou les prairies multi-espèces et récolter tôt pour limiter l'apport en concentrés
- En cas d'achats d'aliments, **privilégier la qualité et l'efficacité** : préférer les aliments à haute valeur alimentaire (UF, PDI) pour réduire les quantités achetées
- **Se faire accompagner pour valoriser le pâturage** afin d'adapter la pâture aux surfaces disponibles et trouver des solutions pour gérer rigoureusement le parasitisme sur son exploitation

① Repères

Les besoins alimentaires d'une chèvre et sa suite se situent autour de 1,1 tonne de MS par an (dépendant de la race, de l'âge, du stade physiologique...). Cette valeur de référence prend en compte l'ensemble des aliments apportés : fourrages (y compris refus) et concentrés

« Le lait se fait avec le fourrage, qu'il soit distribué ou pâturé. »



Optimiser le chargement annuel en fonction du potentiel des surfaces fourragères

	Faible potentiel	Potentiel moyen	Bon potentiel
Production annuelle	3 tonnes /ha	5 tonnes /ha	8 tonnes /ha
Chargement	3 à 4 chèvres /ha de prairies	6 à 7 chèvres /ha de prairies	8 à 9 chèvres /ha de prairies

Source : Elever des chèvres bio, CAB des Pays de la Loire

- **Les chèvres valorisent bien les surfaces pastorales** à condition d'adapter leur utilisation à leur potentiel (flore, période de pâture, parcelle tampon pour le parasitisme...) et compléter les chèvres en conséquence

Les clés d'un pâturage réussi

Avoir un nombre suffisant de parcelles pâturées
Limiter la ration à 1/3 de fourrages distribués au printemps
Pas plus de 600 kg MS de fourrages distribués par chèvre et par an

Le pâturage sur parcours

Attention à l'accessibilité
Prévoir un point d'eau
Ne pas négliger le temps de garde ou prévoir la possibilité de parquer les chèvres



II.3. Valoriser le lait produit en transformation fromagère fermière

- Etre attentif à la **qualité chimique et bactériologique** du lait
- Prévoir une **gamme de produits diversifiée** : atout commercial indéniable pour augmenter le volume vendu par client mais temps de travail et équipement supplémentaire à prévoir
- La **fabrication de tommes** permet de stocker du fromage facilement pour compenser la saisonnalité des chèvres

ⓘ ATTENTION !

TEMPS DE TRAVAIL PLUS IMPORTANT
COMPETENCES A ACQUERIR SUR LA
TRANSFORMATION ET LA COMMERCIALISATION
LOCAUX ADAPTES NECESSAIRES
GESTION DES STOCKS

Les circuits de commercialisation

	Avantages	Inconvénients
Vente directe [marchés, magasins de producteurs, vente à la ferme, AMAP, drives fermiers, ruches...]	Valoriser le lait produit à un prix de vente élevé Avoir des contacts directs avec les clients <i>Pour certains circuits : organiser sa production sur commande</i>	Etoffer sa gamme de transformation en cas de concurrence Prévoir du temps de travail pour la commercialisation Distances
Vente par un intermédiaire [magasins spécialisés, restaurants, épiceries...]	Bénéficier d'un temps de travail limité pour la commercialisation Elargir le type de clientèle Ecouler des gros volumes	Valorisation du lait produit moindre
Vente par deux intermédiaires ou plus [affineur, ventes par expédition...]		



II.4. Valoriser le lait produit en livraison

- Avoir de **bonne relation avec son collecteur** pour négocier un prix du lait permettant de couvrir son coût de production et de dégager un revenu
- Etre **attentif à la qualité du lait** : les laiteries imposent des primes ou des pénalités

II.5. Optimiser le coût de production

- **Ne pas se surcharger de travail** : en élevage fromager, une personne seule ne peut pas tout faire (élevage, gestion des surfaces, transformation, commercialisation...) et la main d'œuvre bénévole ne dure qu'un temps
- Quand c'est possible, **envisager un suivi technique**
- **Se former aux médecines alternatives** pour les utiliser à bon escient
- Privilégier les **conditions globales de prévention** pour limiter l'apparition de pathologies :
 - au moins 2 m² d'aire paillée accessible par chèvre et 10% de places à l'auge supplémentaire
 - une alimentation de qualité
 - un réglage de la machine à traire adapté
 - une bonne qualité de l'eau et un nombre de points d'eau suffisant
 - une surveillance étroite des animaux



III. REPERES TECHNIQUES ET ECONOMIQUES

Objectifs techniques à atteindre

	Elevage fromager	Elevage livreur
Lait produit /chèvre [L/chèvre]	> 600 L	> 800 L
Lait vendu ou transformé par UMO [L/UMO]	> 20 000 L	> 100 000 L
Concentrés et déshydratés des chèvres [kg/chèvre]	< 270 kg/chèvre	< 360 kg/chèvre
Concentrés et déshydratés des chèvres [g/litre]	< 450 g/l	
Fourrages distribués [kg/chèvre]	< 600 kg MS/chèvre	
Nombre de chèvres par bouc en élevage saisonné	20-25	
Nombre de chèvres par bouc en élevage dessaisonné / nombre de chevrettes par bouc	10-12	
Quantité de lait consommé par les chevrettes	< 110 litres ou 18 kg de poudre de lait /chevrette	

Objectifs économiques à atteindre

	Elevage fromager	Elevage livreur
Prix du lait vendu ou transformé [€/1000 L]	> 2 300 € /1000 L	> 900 € /1000 L
Produit total de l'atelier [€/chèvre]	> 1 380 € /chèvre	> 720 € /chèvre
Charges d'alimentation (hors charges SFP) [€/chèvre]	< 160 € /chèvre	< 215 € /chèvre
Charges SFP [€/chèvre]	< 30 € /chèvre	
Frais d'élevage [€/chèvre]	< 55 € /chèvre	
dont frais vétérinaires [€/chèvre]	< 15 € /chèvre	
Frais de transformation et de commercialisation [€/1000 L]	< 140 € /1000 L	-
Frais de transformation et de commercialisation [€/chèvre]	< 84 € /chèvre	-
Marge brute atelier caprin avec aides [€/chèvre]	> 1 050 € /chèvre	> 420 € /chèvre
Marge brute atelier caprin avec aides [€/1000 L]	> 1 750 € /1000 L	> 525 € /1000 L
Marge brute atelier caprin avec aides [€/UMO]	> 35 000 €	> 52 000 €





POUR EN SAVOIR PLUS

Cahier des charges de l'agriculture biologique



<http://www.agencebio.org/les-textes-reglementaires>

<https://www.produire-bio.fr/cest-quoi-la-bio/le-cahier-des-charges/elevage/>

<http://www.produire-bio.fr/wp-content/uploads/2016/12/2014Fichesreg-Ovins-Caprins-Lait-Viande.pdf>

Les exploitations caprines du Massif central en agriculture biologique, résultats de la campagne 2016, Pôle AB Massif central : <https://bioreferences.bioetclc.org/>



Cas-types caprins en agriculture biologique, <http://www.idele.fr>



Guide éleveurs : élever des chèvres bio, CAB Pays de la Loire



Alimentation pratique des chèvres laitières, collection Institut de l'élevage



PEP caprins, Rhône-Alpes : <http://www.pep.chambagri.fr/caprins>



Résultats du contrôle laitier caprin et résultats du contrôle laitier officiel et simplifié pour les races locales caprines : <http://www.idele.fr>





LEXIQUE

Charges opérationnelles : Sommes des charges variables, liées au volume annuel de l'activité (charges alimentaires, charges de surfaces, charges de transformation et commercialisation, frais d'élevage...)

Charges de structure : Ensemble des dépenses fixes, indépendantes du volume de l'activité d'une année à l'autre (charges sociales et salariales, amortissements, entretien des bâtiments et matériels, assurances, EDF...)

Coût de production : Coût global de l'activité de l'atelier indépendamment du niveau d'autofinancement ou de propriété des moyens de production ; il correspond à l'approche "comptable" des charges de l'atelier, et comprend trois types de charges : les charges courantes (dépenses de l'exercice ajustées des variations de stocks), l'amortissement du matériel et des bâtiments utilisés pour la production, et des charges dites "supplétives".

Marge brute caprine : Différence entre la valeur de la production de l'atelier caprin (produit brut de l'atelier) et ses charges opérationnelles

Produit brut : Valeur des biens et services produits au cours d'une campagne et liés aux activités du système de production (vente de produits végétaux, vente de produits animaux, aides d'exploitation...)

Produit caprin : Valeur des biens et services produits au cours d'une campagne et liés à l'atelier caprin (vente de lait ou fromages, vente de chevreaux et de chèvres de réforme...)

Surface Agricole Utile [SAU] : Ensemble des surfaces utilisées, hors surfaces pastorales

Surface Fourragère Principale [SFP] : Ensemble des surfaces fourragères

Unité de Main d'Œuvre [UMO] : Unité qui correspond à une personne occupée à plein temps sur une exploitation





CONTACTS FILIERE CAPRINE

Pôle Agriculture Biologique Massif Central

[Coordination générale du projet]

VetAgro Sup, campus agronomique de Clermont

89 avenue de l'Europe – BP 35

63 370 LEMPDES

Tél/fax : 04 73 98 69 57

@ : <https://www.poleabmc.org/>

Contact : Julie GRENIER

Mail : jgrenier.polebio@gmail.com

APABA

Carrefour de l'agriculture

12 026 Rodez cedex 9

Tél / fax : 05 65 68 11 52

@ : www.aveyron-bio.fr

Contact : Alexandre BANCAREL

Mail : filier@aveyron-bio.fr

Chambre d'agriculture de la Drôme

Maison familiale Quartier Chaumeane

26 400 DIVAJEU

Tél : 04 27 46 47 06

Contact : Christel NAYET

Mail : christel.nayet@drome.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Lozère

4 rue de Briançon

ZAE St Julien du Gourg

48 400 FLORAC-TROIS RIVIERES

Tél : 04 66 45 13 58

@ : www.lozere.chambagri.fr

Contact : Françoise BOUILLON

Mail : francoise.bouillon@lozere.chambagri.fr

Institut de l'élevage

BP 42118

31 321 CASTANET-TOLOSAN

Tél : 05 61 75 44 44

@ : www.idele.fr

Contact : Catherine DE BOISSIEU

Mail : catherine.deboissieu@idele.fr

Chambre d'agriculture de la Corrèze

Puy-Pinçon Immeuble consulaire Tulle Est

19 000 TULLE

Tél : 05 55 21 55 68

@ : www.limousin.synagri.com

Contact : Sylvie DENIS

Mail : sylvie.denis@correze.chambagri.fr

Chambre d'agriculture de la Loire

43 avenue Albert Raimond

42270 ST PRIEST EN JAREZ

Tél : 04 77 91 43 02

@ : www.terresdeloire.fr

Contact : Philippe ALLAIX

Mail : philippe.allaix@loire.chambagri.fr

BIO BOURGOGNE

19, avenue Pierre Larousse

BP 382

89006 AUXERRE cedex

Tél : 03 86 72 92 20

@ : www.biobourgogne.fr

Contact : Aurélie BILLON

Mail : aurelie.billon@biobourgogne.org



LE PROJET BIOREFERENCES

Maîtrise d'ouvrage et coordination : Pôle AB Massif Central, soutenu par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Les années 2017 et 2018 du projet BioRéférences sont financées dans le cadre de la Convention de Massif / Massif Central par : l'Etat (FNADT), les Régions Nouvelle Aquitaine, Occitanie et Bourgogne Franche Comté et le département de la Corrèze.

